

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 254

Artikel: Des femmes face à la politique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des femmes face à la politique

La section « Fribourg et Sarine-Campagne » de l'Association suisse pour les droits de la femme tenait récemment son assemblée générale à Fribourg. A l'ordre du jour, une question primordiale : la section doit-elle prendre position sur les problèmes politiques ?

Pour la majorité des femmes présentes, un acquis sous-jacent : un travail positif est impossible si elles se refusent les moyens d'expression et de lutte politiques. Reconnaître toutefois que les rapports entre sexes appartiennent de plein droit à la dimension politique, c'est se donner des armes pour lutter sur ce terrain. Lesquelles ? Là, les résistances se marquent, et apparaissent, la crainte d'une étiquette politique, les réticences devant les canaux d'expression consacrés, la tentation de déléguer le pouvoir de décision à un comité.

L'illustration de ces tensions sera fournie plus loin dans la soirée par la discussion sur la décriminalisation de l'avortement. Mise au pied du mur, la section fribourgeoise fait preuve d'une extrême réserve : alors que les quatre cinquièmes des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme sont favorables à la liberté de l'avortement pendant les trois premiers mois de la grossesse, la section fribourgeoise préfère ne pas prendre position tant qu'elle n'a pas derrière elle tous ses membres et « laisse à chaque femme la liberté de se déterminer selon sa conscience ».

Le pis-aller romand

Une réserve qui prend une allure hypocrite, si l'on sait qu'aucune femme enceinte fribourgeoise, même si elle est en droit légalement de demander un avortement, ne trouvera ni hôpitaux ni cliniques dans sa région où l'on sera disposé à pratiquer l'intervention, si l'on sait en outre que les gynécologues du canton adressent leurs clientes aux médecins de Berne, Lausanne ou Genève.

La preuve est donc faite qu'un mouvement décidé et uni, largement soutenu par des organisations syndicales, genevoises et d'ailleurs, peut modifier les données du problème. Alors même que ses revendications apparaissent initialement impossibles à réaliser.

Et cela en dépit du boycott systématique de la grande presse d'information (!) qui n'a cessé de dépeindre le mouvement comme une tentative d'agitation gauchiste et qui a préféré faire une large publicité à un groupe fantôme intitulé « Défendons l'hôpital ». Sans parler de la tentative ultime de R. Burgel dans « La Suisse », de prouver en manipulant les chiffres, que la situation des travailleurs hospitaliers s'est grandement améliorée: comment comparer le salaire d'une aide hospitalière débutante en 1969 avec celui de cette même employée cinq ans plus tard, lorsqu'elle a touché, comme tous les fonctionnaires du canton, cinq annuités d'ancienneté, une prime de fidélité (unique), et conclure à une augmentation de plus de 50 % des petits salaires ?

Des parlementaires au courant

Il y a deux mois, le Conseil fédéral publie son rapport sur la conjoncture. Puis, le 2 décembre, un vote populaire a lieu, qui ratifie les arrêtés urgents proposés par Berne sur cette même politique conjoncturelle. Enfin, à la fin de la semaine passée, le Conseil national se réunit pour examiner le rapport en question. Au cours du débat, qui ne réunit qu'une maigre chambrée, le conseiller fédéral Celio s'étonne que l'on revienne sur des arguments largement débattus pendant la campagne précédant la votation. Bien sûr, entre temps, le rationnement du pétrole imposé par les pays arabes a modifié, aggravé le problème. Mais au moins pouvait-on laisser les parlementaires tenter de remonter le courant, tout court-circuités qu'ils aient été.

Hôpitaux genevois: le poids d'un mouvement décidé et uni

Au départ, c'est un refus net du Conseil d'Etat d'entrer en négociation sur la revendication de trois cents francs. Puis c'est le refus de M. Donzé¹ de discuter avec une partie des représentants désignés par les travailleurs et la volonté de traiter avec chaque établissement séparément.

Par la suite, au cours de la dernière réunion du 11 décembre, le Conseil d'Etat propose la suppression des quatre dernières classes de salaire, l'harmonisation des salaires entre tous les établissements hospitaliers et la création d'une commission paritaire interhôpitaux chargée d'activer le processus d'évaluation des fonctions.

¹ Voir aussi en dernière page, la lettre de M. Donzé.

A nos lecteurs

Le Parlement refuse d'accorder une aide urgente à la presse helvétique. Soit ! cette décision va dans le sens de la réflexion de DP en la matière. Mais vous, vous pouvez aider DP, et lui permettre de vivre et de se développer, sans publicité et sans subvention, en renouvelant votre ball avec l'équipe du journal (le plus tôt possible, merci pour l'administration !) pour 1974 et en offrant « Domaine Public » à la personne de votre choix. Notre formule d'abonnement-cadeau est encore valable: 53 francs pour régler votre dû et vous acquitter du deuxième abonnement (mention claire du nom et de l'adresse du destinataire au dos du bulletin de versement).

P.S. — DP No 255 paraîtra, pour respecter la pause de fin d'année (fermeture de l'imprimerie), le 10 janvier. Bonnes fêtes !